

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Taxes municipales et scolaires

Un soutien financier pour les propriétaires d'aires protégées en terres privées

Québec, le 15 avril 2021 – La Fondation de la faune du Québec est très heureuse de se voir confier, par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), l'octroi d'une subvention au montant maximal de quatre millions cinq cent mille dollars (4 500 000 \$) pour la bonification du programme *Protéger les habitats fauniques* par l'ajout d'un volet « [taxes municipales et scolaires](#) » au cours des exercices financiers 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

Ce nouveau volet a pour objectif de soutenir financièrement les propriétaires de milieux naturels gérés à des fins d'aires protégées relativement à certaines obligations au regard des taxes foncières liées à ces propriétés. « Cette aide financière vise ainsi à appuyer les efforts de conservation en milieu privé en diminuant le fardeau financier des propriétaires de milieux naturels et à encourager les initiatives privées de conservation qui représentent des mesures importantes de protection de la biodiversité », mentionne Jean-Claude D'Amours, président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec.

« Ce soutien financier permettra assurément d'aider plusieurs organismes de conservation et des propriétaires qui œuvrent à consolider le réseau québécois d'aires protégées sur terres privées dans le sud du Québec. Grâce à cette somme, ils pourront allouer une plus grande partie de leur budget à la gestion efficace de leur propriété plutôt qu'au paiement des taxes foncières. Il était donc tout naturel de les appuyer financièrement », mentionne Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ministre responsable de la Lutte contre le racisme et ministre responsable de la région de Laval.

Les bénéficiaires potentiels de cette aide financière sont des organismes de conservation et des propriétaires de réserves naturelles reconnues. Mentionnons que la superficie des propriétés acquises par les organismes de conservation représente près de 45 000 hectares, dont plus de 20 000 hectares seraient reconnus à titre de réserve naturelle.

Rappelons que le programme [Protéger les habitats fauniques - volet I Protection](#) offre une aide financière aux initiatives de protection des habitats à haute valeur faunique par la conclusion d'ententes de conservation ayant une portée juridique avec des propriétaires de terres privées, dans le but notamment de favoriser la préservation de la biodiversité et l'engagement des citoyens dans la protection du patrimoine naturel. Le volet « taxes municipales et scolaires » permettra d'appuyer financièrement les organismes de conservation et les propriétaires de réserves naturelles en leur offrant une aide pour le paiement de taxes foncières liées à ces propriétés.

Soumettre une demande de remboursement de taxes

Les propriétaires de milieux naturels gérés à des fins d'aires protégées devront remplir un formulaire disponible sur le [site Internet de la Fondation](#) et fournir, entre autres, les copies de comptes de taxes municipales et scolaires concernés par la demande.

Il est recommandé de consulter les documents d'information avant de soumettre une demande et, au besoin, de communiquer avec la Fondation à l'adresse : programmetaxes@fondationdelafaune.qc.ca.

- 30 -

La [Fondation de la faune du Québec](#) a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C'est grâce à la contribution de plus d'un million de chasseurs, de pêcheurs et de

trappeurs du Québec, des milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant un véritable mouvement faunique.

Informations :

M^{me} Mylène Bergeron

Directrice des communications et de la collecte de fonds

Fondation de la faune du Québec

418 644-7926, poste 135

418 575-5728

mylene.bergeron@fondationdelafaune.qc.ca